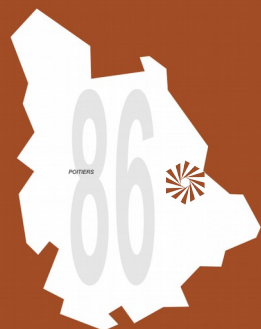


protection des sites et  
monuments naturels de

la Vienne

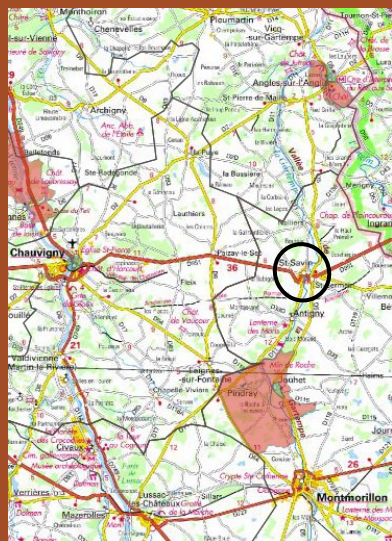


site inscrit

par arrêté le  
21/02/1944

superficie  
11,84 ha

communes de  
Saint Savin  
Saint Germain  
Antigny



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1906 un site classé ou inscrit  
est un monument naturel remarquable dont le caractère  
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque  
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation  
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site  
inscrit

## rives de Gartempe St Savin – St Germain – Antigny

### motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial  
**artistique et pittoresque**  
cette séquence de la vallée de la  
Gartempe, a été inscrite en 1944.  
D'un périmètre de 11,84 ha, ce site  
entre les deux rives de la Gartempe,  
englobe les abords de l'abbaye  
bénédictine de Saint-Savin site  
UNESCO et de l'église St Germain..



### le site

Outre, les 2 monuments historiques, la  
rivière et ses 2 rives, le site inclut la  
place d'armes devant l'abbaye, et l'îlot  
bâti contigu ainsi qu'un moulin crépi  
de rose. Sur l'autre rive, il prend en  
compte des parcelles en prairie en  
bord de rivière, jusqu'aux abords de  
l'église St Germain. Au sud de  
l'abbaye, la Gartempe se divise en  
deux bras, enserrant plusieurs îles  
boisées (peupliers, saules, aulnes...).

Depuis l'inscription de la « sixtine de  
l'époque romane » en 1983 sur la liste  
du patrimoine mondial de l'UNESCO,  
en raison de ses fresques datant du XI  
et XIIème siècle, une aire de mise en  
valeur de l'architecture et du  
patrimoine (AVAP) est en vigueur sur le  
secteur urbain de bourg de St Savin  
depuis 1995. Depuis juillet 2018, la  
flèche de l'abbatiale a été intégrée à  
l'aire UNESCO. Un nouveau périmètre  
de protection doit être défini.

Le projet de classement de l'ensemble  
des 14 communes traversées par la  
Gartempe n'a pas encore abouti.

*« Je n'hésite pas à dire, Monsieur le  
Ministre, que dans aucun pays je  
n'ai vu de monument qui méritât à  
un plus haut degré l'intérêt d'une  
Administration amie des Arts. »*

Prosper Mérimée



## rives de Gartempe St Savin – St Germain - Antigny

### caractéristiques du site

Le site protège l'environnement des édifices de St Savin et de St Germain mais également les vues et notamment celle depuis la promenade de Rochengout. Cette voie en bord de rivière, qui commence sur la commune d'Antigny et se prolonge sur la commune de Saint-Savin, bordée par deux alignements de tilleuls offre de belles perspectives vers l'ensemble abbatial dans un sens et vers l'église et les rives de Gartempe dans l'autre sens. Des bancs de pierre permettent d'apprécier ces vues malgré une végétation pas forcément maîtrisée (ripisylve et tilleuls) au sud de la promenade. En approchant de l'abbaye, face aux îles, la rive est plus aménagée avec un petit mur de soutènement et ses accès à la Gartempe, une table de pique nique et quelques véhicules en premier plan sur les espaces en pelouse. Passé le moulin rose et le logement de l'abbé et sa tour crénelée, la promenade se poursuit en contre bas des bâtiments de l'abbaye avec là aussi un mur, un double alignement de tilleuls le tout dans un esprit minéral répondant à l'aménagement général aux abords proche du monument.

La place d'armes devant l'abbaye est vaste, elle se présente comme un bel espace planté d'arbres, elle a gardé un sol en stabilisé, encadré par des bandes en pavés. Le traitement est sobre et de belle qualité.

La limite nord du site est constituée par le pont neuf qui permet d'accéder, côté Saint-Germain, à de vastes prairies en bord de Gartempe offrant des vues sur l'abbaye. Ces prés qui tiennent à distance le bâti et donnent à lire la vallée, forment un contraste très intéressant entre image de campagne et ensemble architectural savamment organisé (bâtiments et promenade). Il est dommage que la limite ne soit pas allée jusqu'au magnifique « vieux pont ». Les aménagements le long de la route, prunus, bancs métalliques rouges et signalétique sont sans intérêt et masquent parfois la vue.

En limite est, chemin des fossés, un beau mur de clôture avec un couronnement en pierre taillée, que l'on retrouve des deux côtés du pont, enserme cette vaste prairie.

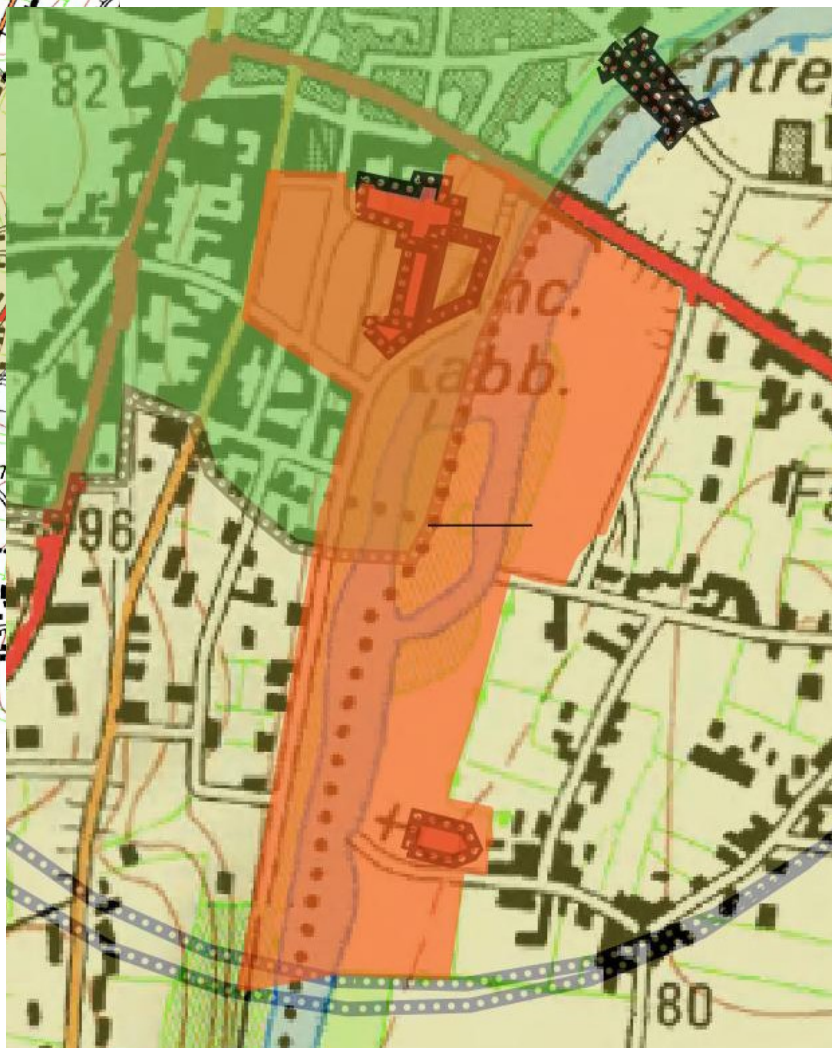
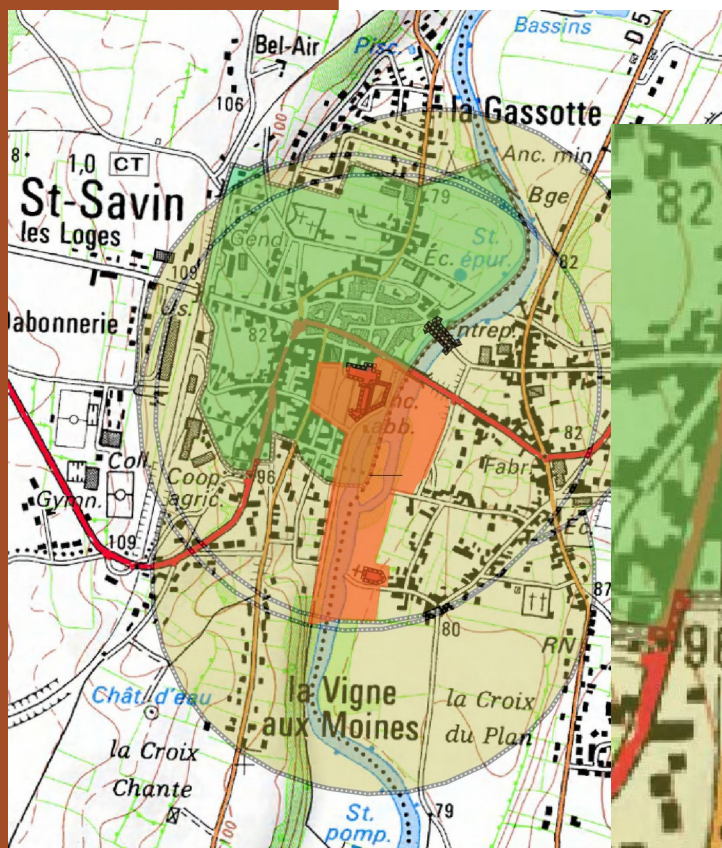
En suivant le chemin bordé de prairie, le mur devient clôture et l'on perçoit entre les arbres encore l'abbaye. Au niveau des îles, petit à petit la ripisylve devient plus dense. Par un petit chemin d'accès à la Gartempe, bordé de murs, on contourne les « jardins » (parc) d'une partie urbanisée de St Germain sans perdre de vue la flèche de l'abbaye.

Puis l'on découvre les abords de l'église Saint-Germain du XII<sup>ème</sup> siècle présentant un aménagement très simple ; quelques arbres, un espace de stationnement puis cheminements, pelouse et banc avec un muret récent qui entoure l'église. Un ancien mur en pierre a été détruit et remplacé par une clôture. Un espace de retournement pour véhicules permet d'accéder à la rivière (2 saules), un aménagement des berges est prévu. Une partie du parc de la propriété voisine fait partie aussi du site.





## rives de Gartempe St Savin – St Germain - Antigny



### orientations de gestion

#### Evolution du site :

- peu de construction
- aménagement autour de l'église St Germain
- projet d'hôtel restaurant dans le logis abbatial

#### Recommandations

- > préserver le caractère simple et sobre de la promenade de Rochengout
- > maintenir les prairies face à l'abbaye
- > maîtriser la ripisylve

**Site remarquable qui pourrait s'étendre en englobant le vieux pont.  
Ce site fait partie de la zone tampon du périmètre UNESCO**

**Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

[www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr)



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*